



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1599-19

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
1528-17 AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « E » EN Y
RETIRANT UN PICTOGRAMME INDIQUANT UN LIEU
DE TRANSFERT, DE RECYCLAGE, DE TRAITEMENT
ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DANGEREUX

PROPOSÉ PAR: MONSIEUR DAVID LEMELIN
APPUYÉ DE: MONSIEUR ANDRÉ CAMIRAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET :	15 JANVIER 2019
AVIS DE MOTION:	15 JANVIER 2019
CONSULTATION PUBLIQUE :	
ADOPTION DU SECOND PROJET:	
ADOPTION DU RÈGLEMENT:	
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	
PAR LA MRC DE ROUSSILLON :	
ENTRÉE EN VIGUEUR:	

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de modifier le règlement de zonage numéro 1528-17;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 janvier 2019 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 janvier 2019;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1. L'annexe « E » du règlement de zonage numéro 1528-17 portant sur les zones de contraintes naturelles et anthropiques est modifiée par le retrait d'un pictogramme indiquant un lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dangereux, tel que montré au plan joint en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du 15 janvier 2019.

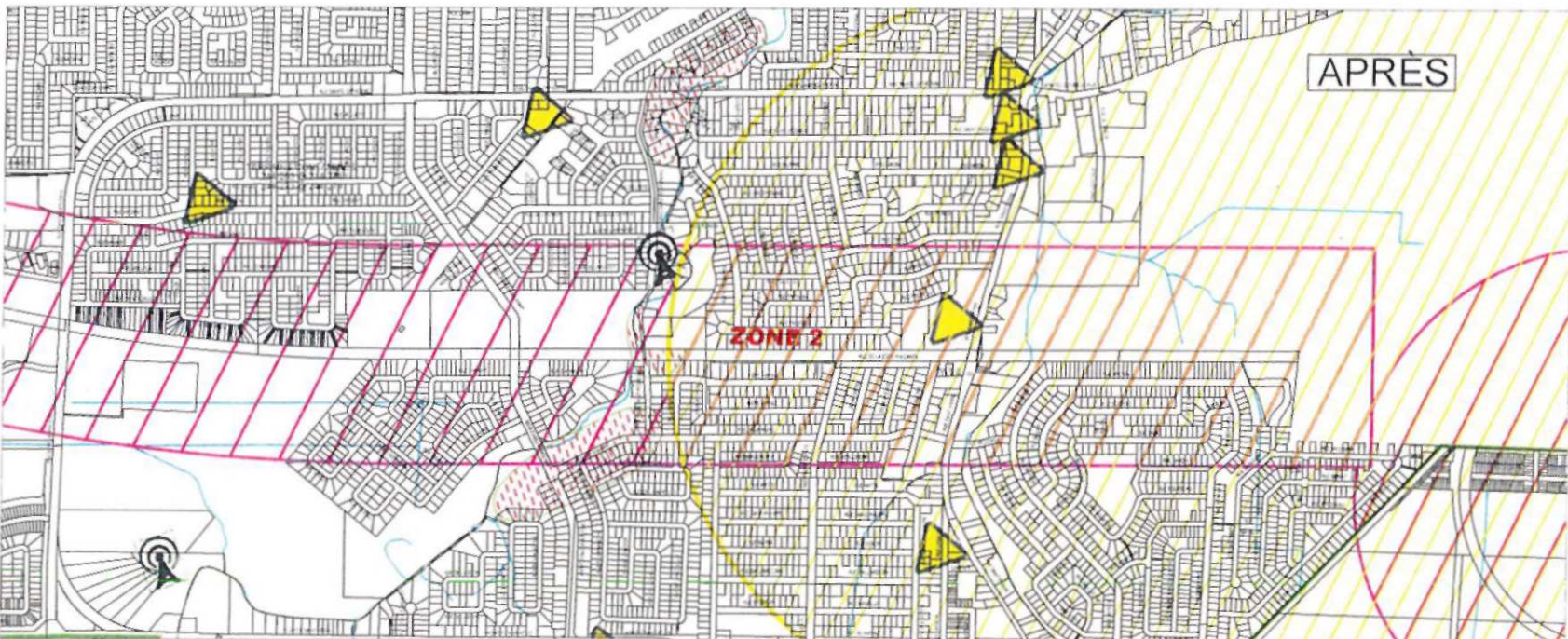
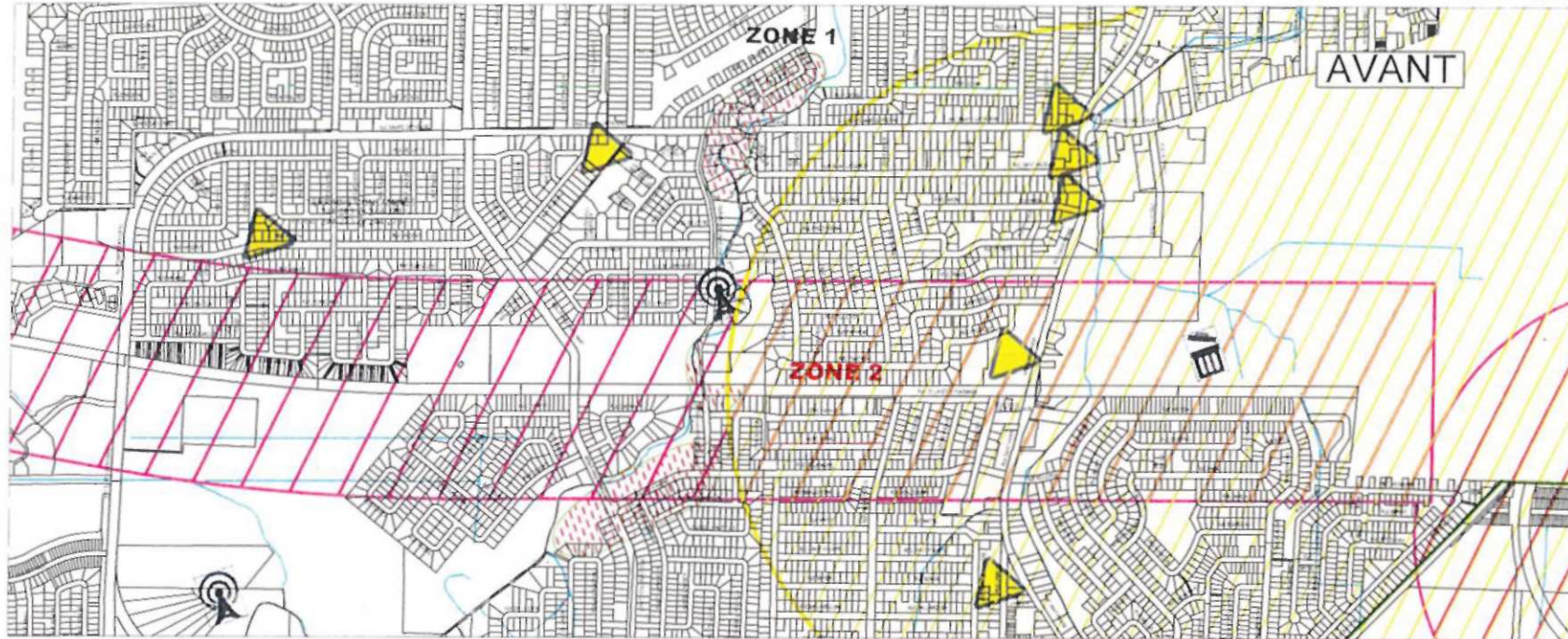


Jean-Claude Boyer, maire



Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1



Ville de
Saint-Constant

Handwritten signature

PROJET DE RÈGLEMENT (1599-19)

Projet de règlement modifiant le règlement de
de zonage 1528-17.



ANNEXE "1"

G. Dugas
préparé par:

S. Lavalée
approuvé par:

dossier:

maire

Décembre 2018
date:

secrétaire-trésorier